

Paris, le 9 février 2021

Communiqué de presse de Natixis à la suite de l'annonce par BPCE de son intention de déposer une offre publique

Le conseil d'administration de Natixis s'est réuni ce jour et a pris connaissance de l'intention de BPCE S.A. de déposer un projet d'offre publique visant les c. 29,3% du capital de Natixis qu'elle ne détient pas¹ au prix de 4 euros par action Natixis (dividende attaché).

BPCE a annoncé son intention de mettre en œuvre une procédure de retrait obligatoire visant la totalité des titres non détenus par elle dans l'hypothèse où les actionnaires minoritaires ne détiendraient pas plus de 10% du capital et des droits de vote de la Société à l'issue de l'offre.

Ce projet d'offre s'inscrirait dans le cadre d'un projet industriel ambitieux au service du développement des métiers de Natixis et de la simplification de ses filières fonctionnelles, que le Groupe BPCE entend mettre à l'étude :

- Le regroupement des activités d'assurance et de paiements, qui accompagnent à titre principal les réseaux Banque Populaire et Caisse d'Epargne, au sein des métiers de la banque de détail du Groupe BPCE, aux côtés de la Banque de Proximité et Assurance (BPA) et des Solutions et Expertises Financières (SEF) ; les modalités de ce regroupement seraient étudiées ultérieurement ;
- La constitution d'un nouvel ensemble « Global Financial Services », qui réunirait les métiers globaux du Groupe BPCE au service des grandes clientèles : gestion d'actifs et de fortune (« Natixis Investment Managers », « Natixis Wealth Management »), Banque de Grande Clientèle (« Natixis Corporate and Investment Banking ») ;
- Un modèle fonctionnel simplifié entre les fonctions support de BPCE, Natixis et ses métiers.

Informé de ce projet, et conformément à la réglementation en vigueur et aux recommandations de l'Autorité des Marchés Financiers, le conseil d'administration a procédé à la constitution d'un comité *ad hoc* composé de l'ensemble des membres indépendants siégeant en son sein.

Le conseil d'administration a par ailleurs procédé, sur proposition du comité *ad hoc*, à la nomination du cabinet Ledouble en qualité d'expert indépendant chargé de se prononcer sur le caractère équitable des termes de l'offre publique, y compris en cas de mise en œuvre d'un retrait obligatoire, conformément à la réglementation boursière. Le comité *ad hoc* aura notamment pour mission d'assurer le suivi des travaux de l'expert indépendant.

Les membres indépendants du conseil d'administration se sont réunis à plusieurs reprises préalablement à l'annonce de cette opération pour procéder à une première appréciation. Sur leur proposition, le conseil d'administration de Natixis a indiqué accueillir favorablement le projet d'offre présenté par BPCE.

Natixis tiendra ses actionnaires informés des principaux développements de ce projet et les instances représentatives du personnel seront informées et consultées conformément à la réglementation applicable.

¹ Sur la base du capital social émis et entièrement libéré au 31 décembre 2020

Nicolas Namias, directeur général de Natixis, a indiqué : « Natixis a depuis dix ans mis en œuvre avec succès un modèle de création de valeur pour l'ensemble de ses parties prenantes : ses clients, ses collaborateurs et ses investisseurs. Ces derniers mois, au cours desquels des décisions stratégiques et opérationnelles ont été prises et mises en œuvre, ont particulièrement permis d'affirmer cette ambition. Le contexte actuel et pour les années à venir, au plan réglementaire et financier, conduit désormais à repenser l'organisation du Groupe BPCE et de Natixis au bénéfice de toutes nos parties prenantes. Ce projet constituerait une nouvelle étape dans le développement de chacun des métiers de Natixis - la gestion d'actifs et de fortune, la banque de grande clientèle, les assurances et les paiements, en leur donnant des marges de manœuvre accrues, disponibles au sein du Groupe. De même, les filières fonctionnelles de Global Financial Services et ses métiers fonctionneraient en plus grande proximité avec celles du Groupe, avec des convergences de méthode et d'outils. Cette nouvelle organisation viserait à combiner exigence de performance à court terme et perspective de temps long. Je me réjouis que le Groupe BPCE réaffirme la place des métiers de Natixis au cœur de sa stratégie et sa confiance dans ses équipes, tout en offrant des conditions de liquidité attractives aux actionnaires. A l'issue de cette opération, le Groupe BPCE deviendrait le premier groupe bancaire non coté en Europe. »

Catherine Pariset, présidente du comité ad hoc, a indiqué pour sa part : « Le conseil d'administration de Natixis accueille positivement cette opération qui donnerait à Natixis les moyens nécessaires au développement de sa stratégie dans un contexte de marché et de concurrence profondément transformé. Il constate que le prix proposé par le Groupe BPCE offrirait une liquidité aux actionnaires minoritaires à des conditions se situant, en l'état de l'analyse, au-delà des objectifs de cours des analystes suivant la société, et faisant ressortir une prime significative par rapport au cours de Natixis dans la période récente, y compris la moyenne des trois, six et douze derniers mois. »

À propos de Natixis

Natixis est un établissement financier français de dimension internationale spécialisé dans la gestion d'actifs et de fortune, la banque de financement et d'investissement, l'assurance et les paiements. Filiale du Groupe BPCE, 2^e acteur bancaire en France à travers ses réseaux Banque Populaire et Caisse d'Épargne, Natixis compte près de 16 000 collaborateurs dans 38 pays. Elle accompagne et conseille sa propre clientèle d'entreprises, d'institutions financières et d'investisseurs institutionnels, ainsi que les clients des réseaux du Groupe BPCE. Cotée à la Bourse de Paris, Natixis dispose d'une structure financière solide avec un total fonds propres CET1 en Bâle 3⁽¹⁾ de 12,1 milliards d'euros, un ratio CET1 Bâle 3⁽¹⁾ à 11,6% et des notations long terme de qualité (Standard & Poor's : A+ / Moody's : A1 / Fitch Ratings : A+).

⁽¹⁾ Sur la base des règles CRR-CRD4 publiées le 26 juin 2013, y compris compromis danois sans mesures transitoires
Chiffres au 31 décembre 2020

Contacts

Relations investisseurs

Damien Souchet
Noémie Louvel

investorelations@natixis.com

+33 1 58 55 41 10
+33 1 78 40 37 87

Relations presse

Daniel Wilson
Sonia Dilouya-Berthaut

press@communication.natixis.com

+33 1 58 19 10 40
+33 1 58 32 01 03

www.natixis.com



Nos informations sont certifiées par la technologie blockchain.

Vérifiez l'authenticité de ce communiqué de presse sur www.wiztrust.com.